Nos règles de vie
pour une école en harmonie
Année scolaire 2023-2024

Approuvées par le conseil d'établissement le 19 juin 2023

École
Piché-Dufrost

La lecture, toute une aventure!

Nom de l'élève : _____

Pour nous joindre

École Piché-Dufrost
26, rue Sainte-Catherine
Saint-Constant (Québec)
J5A 1G2

Téléphone : 514 380-8899

Secrétariat de l'école : poste **4282**

Service de garde : poste **4286**

- Entre 6 h 30 et 8 h : poste **4289**
- Entre 15 h et 18 h : poste **4289**

Adresse courriel :

pichedufrost@cssdgs.gouv.qc.ca

Site Internet :

https://piche-dufrost.cssdgs.gouv.qc.ca/

NOS VALEURS

Respect

Sentiment de considération envers quelqu'un qui porte à le traiter avec des égards particuliers; manifestations de ces égards.

Collaboration

Action de collaborer, de participer à l'atteinte d'un objectif commun.

Persévérance

Qualité de quelqu'un qui persévère dans ce qu'il a entrepris : faire preuve de persévérance dans son travail, ses apprentissages, ses activités et ses défis.

Engagement

S'engager au niveau des apprentissages, des relations sociales et des différentes activités à notre école.

NOS RÈGLES DE VIE

Respect

- Je suis respectueux envers moi-même.
- Je respecte les autres en geste et en parole.
- Je prends soin de mon école et du matériel mis à ma disposition.
- Je respecte les règles établies dans ma classe et partout dans mon école.

Toutes les formes de violence et d'intimidation sont inacceptables à notre école ainsi que dans le transport scolaire, incluant celles faites au moyen d'un système électronique. Défendre ses droits et ceux des autres, dénoncer une injustice et venir en aide à autrui sont des comportements attendus de tous. Une situation de violence ou d'intimidation sera toujours prise au sérieux et des moyens seront mis en place pour y mettre fin rapidement.

Collaboration

- Je collabore avec l'adulte qui intervient auprès de moi.
- Je collabore avec les autres élèves de façon harmonieuse.

Engagement

- Je m'implique activement dans les travaux et les activités proposées.
- Je contribue positivement à un climat de groupe agréable.
- Je fais de mon mieux en appliquant les stratégies enseignées et apprises.

Persévérance

- Je persévère malgré mes difficultés.
- J'accepte l'aide et j'utilise les outils qu'on me propose.

RENFORCEMENT POSITIF 😊

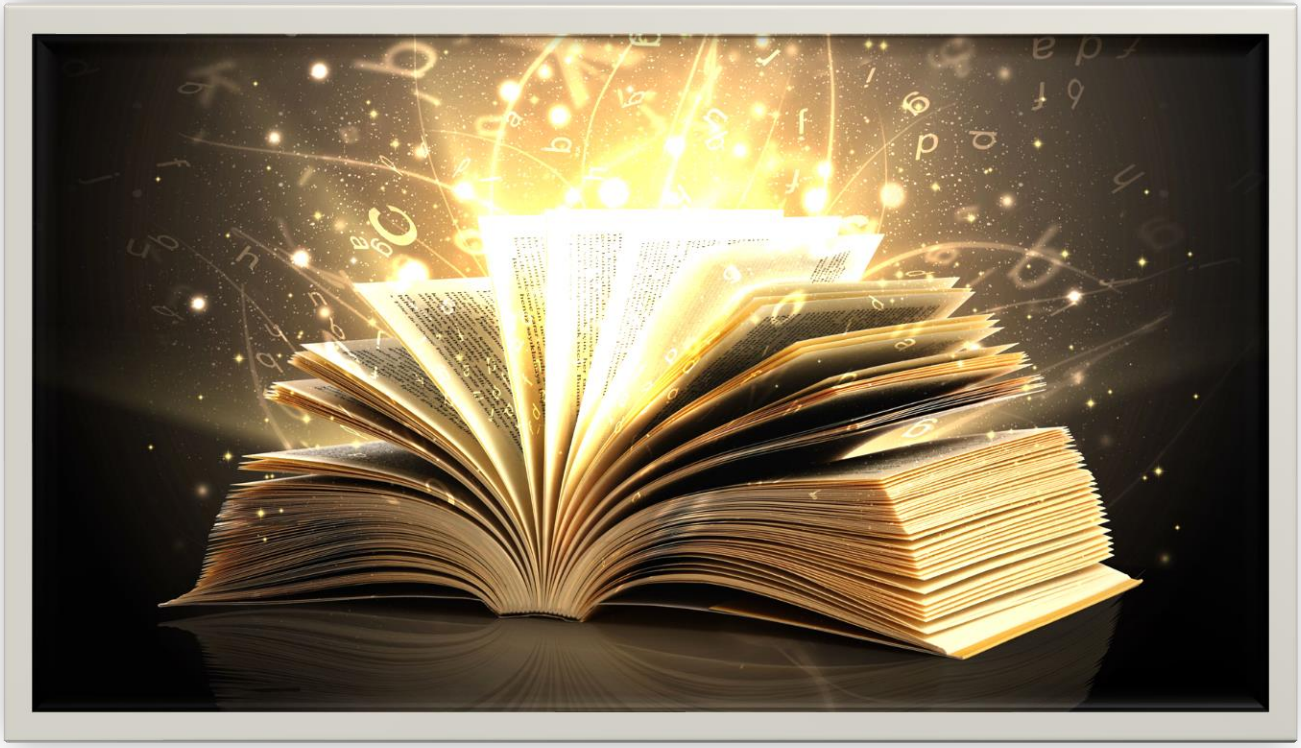

Les intervenants de l'école pourront te remettre des signets de lecture lorsqu'ils observeront des comportements positifs chez toi.

- *Lorsque tu incarneras* ***<u>les valeurs de notre école</u>****.*
- *Lorsque tu respecteras* ***<u>nos règles de vie</u>****.*
- *Lorsque tu mettras en pratique* ***<u>les comportements qui te seront enseignés</u>****.*

Tout au long de l'année scolaire, tous nos élèves cumuleront des signets de lecture afin de vivre différentes activités ÉCOLE en lien avec le thème de l'année.

Tu pourras voir l'évolution ou le progrès des défis que nous nous lancerons à la place centrale de l'école (près des fontaines d'eau – portes A et B).

PROCÉDURE D'ENCADREMENT

Étapes à suivre lorsqu'une règle de vie n'est pas respectée :

1. Dans un premier temps, un intervenant de l'école te fera connaître le changement de comportement ou d'attitude qu'il souhaite chez toi. Aussi, ton enseignant titulaire en sera informé (utilisation du billet d'information au besoin).

2. Lorsque tu choisis de ne pas respecter les règles malgré les avertissements, l'intervenant te remettra un billet d'information que tu devras faire signer par tes parents. Évidemment, il y aura aussi des conséquences logiques (réflexion et/ou geste de réparation) en lien avec tes comportements inadéquats.

3. Si les billets d'information s'accumulent (3 billets pour le même comportement), l'intervenant et/ou l'éducatrice spécialisée te rencontreront afin de discuter de tes difficultés ainsi que pour trouver des solutions.

4. Si la situation persiste, la direction en sera informée et des actions seront mises en place dans le but de t'aider à modifier ton comportement. Tes parents pourraient être invités à participer à une rencontre à l'école pour en discuter.

5. Malgré tous ces efforts, si tu décides de ne pas modifier ton comportement, la direction contactera tes parents et elle appliquera des mesures disciplinaires afin de remédier à la situation.

IMPORTANT

Lorsque certaines situations seront jugées plus graves (impolitesse, violence et intimidation), la direction de l'école ou l'éducatrice spécialisée contactera immédiatement tes parents sans avoir suivi toutes les étapes de notre procédure d'encadrement.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ

Arrivée et départ

Les élèves marcheurs se présentent sur la cour à compter de 8 h le matin et de 12 h 45 l'après-midi. Avant ces heures, aucune surveillance n'est assurée.

Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement, la cour est réservée uniquement aux élèves et au personnel de l'école.

Les patins à roues alignées et la planche à roulettes sont autorisés **exclusivement** pour les déplacements entre l'école et la maison. Dès l'arrivée dans la cour, les élèves doivent mettre leurs souliers. Les patins et la planche à roulettes doivent pouvoir se ranger dans le casier de l'élève.

Les stationnements de l'école sont strictement réservés au personnel. Les parents qui désirent débarquer leur enfant doivent utiliser la zone de débarcadère de la rue Saint-Jacques. Il est suggéré d'arrêter sur une rue transversale afin que l'enfant circule sur le trottoir. Une brigadière assure la traversée de la rue Sainte-Catherine en toute sécurité.

Lorsqu'un élève est sous la responsabilité de l'école, il demeure sur place. Aucune sortie au restaurant n'est permise, seule ou avec des amis, à moins que les parents désignent un adulte qui en prendra la responsabilité. Un billet écrit par les parents est alors requis.

Départ de l'élève en cours de journée :
Les parents ou les personnes autorisées à venir chercher l'enfant avant la fin de la journée en **informent à l'avance par courriel le secrétariat, le titulaire et le service de garde**. À l'heure fixée, les parents se présentent au secrétariat de l'école (prévoir un délai). Les parents ne sont pas autorisés à venir chercher leur enfant dans la cour de l'école.

Lorsqu'un élève oublie du matériel en classe, il n'est pas permis d'aller le récupérer après les heures de classe (il y a des cas exceptionnels comme l'oubli d'un médicament, de lunettes ou d'une clé pour la maison). **L'élève a la responsabilité de s'assurer qu'il a tout le matériel requis pour ses devoirs et leçons.**

Absence et retard

L'école fait un contrôle de l'assiduité scolaire de chaque élève.

Si une absence est prévue, **les parents doivent aviser le secrétariat de l'école, le service de garde et le titulaire de l'enfant** en précisant le motif et la durée. Préférablement, l'absence de l'élève est motivée par **Mozaïk Parents**. Sinon, un message peut être laissé sur le répondeur de l'école **(514 380-8899, poste 4282).** Si l'école n'a pas été avisée, un appel est fait à la maison.

Après **8 h 05** le matin et **12 h 47** l'après-midi, l'élève en retard doit entrer par le secrétariat pour signifier son retard et prendre son billet.

Le calendrier scolaire comporte 180 jours de classe et la fréquentation de l'école est obligatoire (*LIP art. 14*). Dans l'éventualité où un élève devait s'absenter pour des motifs autres que maladie ou rendez-vous avec un professionnel de la santé (ex : vacances), la reprise des travaux, leçons et de la matière vue en classe seront de la responsabilité des parents. Les enseignants ne pourront reprendre ces moments d'enseignement et ne donneront pas non plus de travail à l'avance. À chaque étape, des évaluations importantes pour le bulletin ont lieu. De plus, à compter de la mi-mai, plusieurs groupes d'élèves ont des épreuves ministérielles. Ces évaluations ne seront pas reprises à moins de circonstances exceptionnelles. Merci de votre collaboration!

Circulation dans l'école

Les parents doivent se présenter obligatoirement au secrétariat et indiquer le motif de leur visite s'ils ont besoin de circuler dans l'école. Une cocarde « Visiteur » est alors remise.

Communication

Les parents qui désirent rencontrer un intervenant de l'école **doivent prendre rendez-vous**. Ils peuvent également transmettre une note écrite ou laisser un message téléphonique à la personne concernée au secrétariat de l'école en indiquant le motif de l'appel. L'intervenant communiquera avec eux dans les meilleurs délais.

En tout temps, l'école peut avoir à communiquer avec les parents pour une urgence. Il importe d'informer le secrétariat de tout changement de numéro de téléphone, d'adresse ou de personne à contacter.

Garde légale de l'enfant par un des deux parents, une tutrice ou un tuteur

En cas de séparation légale, les parents sont tenus de faire parvenir à l'école, la copie du jugement de la cour. Pour une garde convenue, les parents sont tenus de faire parvenir à l'école un écrit mentionnant les conditions de cette garde pouvant concerner l'école.

Fermeture de l'école avant le début des classes

On peut savoir si l'école est fermée en visitant le site Internet du CSSDGS et sa page Facebook.

Fermeture de l'école pendant les heures de classe

Le personnel de l'école applique son plan local des mesures d'urgence.

Advenant le cas où une évacuation immédiate s'avérait nécessaire, les élèves accompagnés d'adultes devront se rendre à l'un des lieux d'hébergement temporaire.

En cas de retour à la maison, le personnel s'assure qu'une personne responsable peut accueillir les jeunes à la maison.

Transport scolaire

Tout déménagement requérant un changement d'autobus doit être communiqué au secrétariat au moins une semaine à l'avance.

Les élèves qui prennent l'autobus doivent se conformer aux règles émises par le Service du transport. **Toute plainte concernant une situation à l'arrêt ou dans l'autobus doit être acheminée au Service du transport du centre de services scolaire : 514 380-8347.**

Santé

Un enfant malade ou fiévreux doit être gardé à la maison. Lorsqu'un enfant manifeste des symptômes de maladie sur les lieux de l'école, un appel est fait à la maison ou au numéro d'urgence pour qu'on vienne le chercher.

En cas d'accident, le personnel de l'école évalue la situation et appelle une ambulance au besoin tout en veillant à ce que les parents soient prévenus dans les plus brefs délais. Plusieurs membres du personnel ont une formation en premiers soins.

Le personnel de l'école ne peut administrer de médicament à un enfant à moins qu'il soit prescrit par un médecin. Le parent doit alors remplir un formulaire d'autorisation précisant le nom du médicament, le moment de la prise et la dose (disponible au secrétariat de l'école).

Les poux de têtes peuvent, à l'occasion, faire leur apparition parmi un groupe d'élèves. Les parents sont aussitôt prévenus et des indications de traitements appropriés sont fournies.

Allergies et alimentation

Comme plusieurs enfants fréquentant l'école sont gravement allergiques aux arachides et aux autres noix, il est primordial d'exclure, dans les repas et collations de votre enfant, les aliments contenant ces ingrédients.

La gomme, les bonbons, les tablettes de chocolat, les croustilles et les boissons gazeuses sont interdits à l'école EN TOUT TEMPS sauf pour des occasions spéciales autorisées par l'école. Nous favorisons les collations santé telles que :

- ☺ légumes et fruits ;
- ☺ jus de légumes et jus de fruits ;
- ☺ produits céréaliers (biscuits, barres de céréales) ;
- ☺ lait et produits laitiers.

Exemption des cours de danse ou d'éducation physique

L'élève doit avoir un billet signé de ses parents. Pour une exemption de plus de deux semaines, un billet médical est exigé.

Objets perdus

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Les vêtements ou objets perdus sont déposés dans des boîtes. Le meilleur moyen d'éviter les pertes est de **bien identifier les vêtements et les articles scolaires au nom de l'enfant**. À quelques moments dans l'année, le surplus est donné à des œuvres de bienfaisance.

Les objets de valeur perdus (lunettes, bijoux, montres) sont remis au secrétariat.

Application de la Loi sur le tabac

Il est interdit à toute personne de faire usage de tabac dans les locaux et sur le terrain de l'école, même dans un véhicule privé.

Objets inutiles

Les élèves doivent laisser tout objet inutile à leurs apprentissages scolaires à la maison.

À moins de recevoir une autorisation spéciale, il est interdit d'avoir en sa possession ou d'utiliser en classe et au service de garde tout appareil électronique personnel de quelque nature qu'il soit, notamment : cellulaire, lecteur MP3, appareil photo, jeux électroniques, montre intelligente, etc. En cas de contravention, la direction de l'établissement pourra confisquer l'appareil, et ce, pour une durée jugée appropriée selon les circonstances.

Tenue vestimentaire

Il est important que l'élève soit habillé convenablement pour l'école. Son apparence doit aussi être soignée. L'élève doit porter des vêtements qui respectent notre mission éducative (sans caractère de violence). La température est aussi un facteur dont il faut tenir compte dans le choix des vêtements.

La tenue vestimentaire en milieu scolaire doit être empreinte de décence et de respect.

Autorisé	Interdit
• ***Camisole et robe à bretelles fines*** • ***Bermuda*** • ***Shorts, jupe, robe à mi-cuisse*** • ***Un cuissard mi-cuisse doit être porté sous une jupe, une robe ou un short court.*** • ***Casquette (dans les déplacements et à l'extérieur de l'école)*** • ***Pour jouer dans les structures de jeux, des souliers fermés ou des sandales avec attaches sont obligatoires.***	• ***Chandail « bedaine » (où l'on peut voir le ventre)*** • ***Short court et jupe ou robe courte (sans cuissard)*** • ***Casquette (dans les locaux de classe)*** • ***Vêtements avec des images/slogans inappropriés pour des enfants***

L'adulte se réserve le droit de communiquer avec les parents si la tenue vestimentaire de son enfant est jugée inappropriée.

Pour les cours d'éducation physique de nos élèves des 2e et 3e cycles, le costume doit être mis dans un sac identifié au nom de l'élève. Les bijoux doivent être laissés à la maison ou dans la classe. Les cheveux longs doivent être attachés et dégagés du visage.

Pour les cours de danse, l'élève doit porter des vêtements confortables qui lui permettent de bouger avec aisance. Les bijoux doivent aussi être laissés à la maison ou dans le panier prévu à cet effet. Les cheveux longs doivent être attachés et dégagés du visage.

RÈGLES DE SÉCURITÉ AU PARC-ÉCOLE

1) Le module :

- Je circule en marchant.
- J'attends mon tour.
- Je glisse toujours assis.
- Je glisse toujours seul.
- Je dégage l'espace devant la glissade.
- Je laisse les copeaux au sol.
- Je porte des souliers qui assurent ma sécurité.
- J'aide un ami en difficulté si nécessaire.
- Je joue dans le module les mains nues.
- Je m'assure que ma taille reste sous les parties orange (ou supérieures) du module.
- Les jeux de tague sont interdits.
- J'attends que l'ami devant moi ait complètement traversé avant d'aller dans les anneaux suspendus.
- Je me suspends seulement par les mains.
- Je circule constamment, j'évite de créer des embouteillages dans le module.
- Je me tiens avec le plus de points d'appui possible, mains et pieds.
- Je regarde où je vais et je me concentre sur ce que je fais.

2) Balançoires à bascule :

- Seulement une personne de chaque côté peut utiliser la balançoire.
- Je laisse les copeaux au sol.
- J'amortis ma descente avec mes pieds (je ne fais pas de « kaboum »).

Code de conduite numérique
Primaire, 1er et 2e cycles

- J'utilise des mots qui sont **polis et gentils** : je ne dis pas de méchancetés.

- Je n'intimide pas et je suis respectueux avec tout le monde.

- Je prends soin du matériel que j'utilise.

- Je ne donne pas mon ou mes mots de passe et tout ce qui me concerne.

- Je ne donne pas mon nom, je ne parle pas de moi et je ne montre pas de photos de moi aux gens que je ne connais pas.

- Je communique avec mon enseignant à l'aide des outils fournis par l'école.

- Je respecte les droits d'auteur. Je dis d'où proviennent les textes, les photos, les images et la musique que j'utilise pour mes travaux.

- Je respecte les documents des autres.
    - Je ne les modifie pas.
    - Je ne les copie pas.
    - Je ne les détruis pas.

- Pour mettre ma **photo** ou celle d'un autre, je dois demander à mes parents ou aux parents de l'autre.

- Si je prends une photo ou une vidéo d'un adulte ou que je l'enregistre, je lui demande son autorisation.

- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.

Code de conduite numérique

Primaire, 3e cycle

- J'utilise un langage respectueux et j'adopte un ton faisant preuve de civisme et de courtoisie.

- Je comprends que :
  - Le harcèlement sous toutes ses formes est **interdit** ;
  - La transmission ou l'accès à des contenus indécents ou pornographiques est **interdit**;
  - La transmission ou l'accès à des contenus à caractère raciste, haineux, injurieux, violent, diffamatoire, discriminatoire, etc. est **interdit**.

- Je prends soin du matériel que j'utilise
  - Je n'utilise pas les équipements informatiques ou de télécommunications à des fins commerciales (vente ou achat de biens ou services) ou illégales ;
  - Je ne modifie ni ne détruis les logiciels ou les données d'autrui ;
  - Je ne participe pas à des activités de piratage ou de sabotage des systèmes ou des réseaux informatiques.

- Je ne divulgue pas mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.

- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres. Je ne transmets pas de photos, de vidéos ou d'enregistrements audio.

- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'environnement numérique d'apprentissage (courriel, Microsoft Teams, etc.) fourni par le Centre de services scolaire.

- Je respecte les droits d'auteur en vérifiant si ce que je veux utiliser est libre de droits. Si c'est le cas, je cite la provenance des textes, des photos, des images et de la musique que j'utilise pour mes travaux.

- Je respecte les documents déposés dans un environnement collaboratif par un enseignant, un autre élève ou toute autre personne du Centre de services scolaire.
  - Je ne modifie/supprime/altère/approprie pas le contenu des documents collaboratifs.

- Je protège les renseignements personnels et toutes les informations que j'ai en ma possession sur d'autres personnes.

- Je ne publie pas des renseignements personnels, des photos, des vidéos et des enregistrements audio sans avoir obtenu l'autorisation des personnes concernées.

- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.

ENCADREMENT LÉGAL POUR LES CAPSULES VIDÉO DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

DROIT À L'IMAGE

Il est important de respecter les règles relatives au droit à l'image lorsque des capsules vidéo sont créées via des visioconférences, que ce soit à l'aide de TEAMS ou de toute autre plateforme. Lorsque l'image et/ou la voix des participants, élèves et autres sont captées ou enregistrées, le consentement écrit de chacun est obligatoire. Le nom, l'image et la voix d'une personne sont des renseignements personnels protégés et leur captation, utilisation ou diffusion, doit être autorisée.

CONSENTEMENT

OUI, JE COMPRENDS ET J'AUTORISE
que l'image et la voix de mon enfant _____soient **captées, enregistrées et diffusées**, dans le cadre de capsules vidéo créées par son enseignant(e) _____, à l'aide de TEAMS ou de toute autre plateforme, dans le cadre de l'enseignement à distance, en sachant que ces capsules pourraient être utilisées par l'école et diffusées sur le site Web de l'école de mon enfant.

DROIT D'AUTEUR

Les capsules vidéo produites dans le cadre de l'enseignement à distance sont protégées par le droit d'auteur, par le droit à la propriété intellectuelle ainsi que par le droit à l'image, et ce, sans égard à la plateforme utilisée. Il est strictement interdit de copier, de distribuer, de reproduire, de sauvegarder ou de modifier ces capsules. Toute contravention à ces conditions d'utilisation pourra faire l'objet de sanction(s) par le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries.

Prénom et nom du détenteur de l'autorité parentale : _____

Date : _____

* Remerciements au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs pour certains libellés utilisés.

AUTORISATION DE PRISE ET D'UTILISATION DE PHOTOS/VIDÉOS
EN VUE DE LA PUBLICATION OU DE LA DIFFUSION DANS LES MÉDIAS OU SUR INTERNET
2023-2024

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom : _____

Prénom : _____

Niveau scolaire : _____

Nom de l'établissement : École Piché-Dufrost

La direction de l'école et le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) désirent obtenir votre consentement pour prendre et publier des photos/vidéos de votre enfant dans le cadre de sorties éducatives, d'activités scolaires ou parascolaires, de projets de classes, etc., et ce, durant **l'année scolaire 2023-2024**. Ces photos/vidéos pourraient être utilisées à des fins promotionnelles ou d'information et être publiées :

- Dans les publications de l'école (exemples : babillard, communiqués, album de fin d'année, etc.) ainsi que sur le site Web de l'école et autres réseaux sociaux utilisés par l'école (Facebook, YouTube, etc.).
- Dans les publications du CSSDGS (exemples : journal interne, rapport annuel, brochures, communiqués de presse, etc.) ainsi que sur le site Web, la page Facebook, la chaîne YouTube et autres réseaux sociaux utilisés par le CSSDGS.
- Dans les médias écrits ainsi que sur les sites Web, les pages Facebook, les fils Twitter et autres réseaux sociaux utilisés par les médias.

☐ **Oui, j'autorise que des photos/vidéos de mon enfant soient prises** en sachant qu'elles pourraient être utilisées dans les publications de l'école et du CSSDGS ainsi que sur Internet et dans les médias, comme mentionné plus haut.

☐ **Non, je n'autorise pas que des photos/vidéos de mon enfant soient prises ni publiées.**

Par la présente, je déclare avoir lu et compris l'information ci-dessus.

_____ _____
Prénom et Nom du détenteur de l'autorité parentale (Écrire en lettres moulées) — Signature du détenteur de l'autorité parentale

_____
Date

TRANSPORT SCOLAIRE | RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

Règles de conduite et mesures de sécurité que je dois respecter :

1. Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance), car l'autobus n'attend pas après moi. Je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus. J'attends sur le trottoir ou l'accotement en respectant les autres et la propriété d'autrui.
2. J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord. Je respecte les places assignées ainsi que mon environnement.

   Je m'assois rapidement sur une banquette sans bloquer l'allée et je reste assis adéquatement durant tout le trajet.
3. Je garde ma musique pour moi et je parle à voix basse avec mon voisin.
4. Je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus.
5. Je ne lance aucun objet à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.
6. Je garde l'autobus propre et en bon état et je ne touche à aucun mécanisme de l'autobus.

   Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront facturés à mes parents.
7. Il est interdit de transporter/échanger/consommer toutes substances prohibées.
8. Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes, les luges, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits.
9. Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps.

   Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
10. J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur.
11. Le conducteur de l'autobus veille au bien-être et à la sécurité. Je le respecte et me conforme à ses consignes.
12. Je me rappelle que l'autobus est comme une extension de l'école et que je dois respecter le même code de vie.
13. Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
14. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
15. Je dois, sans hésiter et rapidement informer mes parents, mon enseignante ou mon enseignant, ou mon conducteur si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.

Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts et à bord de l'autobus scolaire.

Tout comportement inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.

Nombre d'avis **« mineur »** Se déplace/Se lève Boit/Mange Bruit (tout son qui dérange les autres) Autre comportement mineur	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
1	Aucune suspension
2	Aucune suspension
4	3 jours
5	5 jours
6	Indéterminée

Nombre d'avis **« majeur »** Physique Verbal Lance objets Touche aux mécanismes de l'autobus Destruction du matériel Autre comportement majeur	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
1	5 jours
2 et plus	A déterminer

Places disponibles : Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité.

Signature : _____
Élève

Signature : _____
Détenteur de l'autorité parentale

Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité disponibles sur le site Internet du CSSDGS dans l'onglet *Transport scolaire*. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Pour plus d'information sur le transport scolaire, consultez le www.cssdgs.gouv.qc.ca/transport-scolaire.
Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514-380-8347 ou par courriel transport@cssdgs.gouv.qc.ca.

Horaire des élèves du préscolaire
École Piché-Dufrost
Année scolaire 2023-2024

Horaire régulier

Arrivée des autobus : 7 h 56

8 h à 8 h 05	Accueil et déplacement
8 h 05 à 8 h 51	Récréation (46 min)
8 h 51 à 8 h 54	Accueil et déplacement
8 h 54 à 11h 28	Formation et éveil (154 min)
11h 28 à 11 h 30	Accueil et déplacement
11 h 30 à 12 h 45	Dîner
12 h 45 à 12 h 47	Accueil et déplacement
12 h 47 à 15h 08	Formation et éveil (141 min)
15 h 08 à 15 h 13	Accueil et déplacement

Départ des autobus : 15 h 13

Jeudi | Période « étoile »

Arrivée des autobus : 7 h 56

8 h à 8 h 05	Accueil et déplacement
8 h 05 à 8 h 51	Récréation (46 min)
8 h 51 à 8 h 54	Accueil et déplacement
8 h 54 à 11h 28	Formation et éveil (154 min.)
11h 28 à 11 h 30	Accueil et déplacement
11 h 30 à 12 h 45	Dîner
12 h 45 à 12 h 47	Accueil et déplacement
12 h 47 à 13h 55	Formation en éveil (68 min)
13 h 55 à 13 h 58	Accueil et déplacement
13 h 58 à 15 h 08	Période étoile (70 min.)
15 h 08 à 15 h 13	Accueil et déplacement

Départ des autobus : 15 h 13

Horaire des élèves du primaire
École Piché-Dufrost
Année scolaire 2023-2024

Arrivée des autobus : 7 h 56

8 h à 8 h 05	Accueil et déplacement
8 h 05 à 9 h 05	Cours 1
9 h 05 à 9 h 07	Accueil et déplacement
9 h 07 à 10 h 07	Cours 2
10 h 07 à 10 h 10	Accueil et déplacement
10 h 10 à 10 h 25	Récréation
10 h 25 à 10 h 28	Accueil et déplacement
10 h 28 à 11 h 28	Cours 3
11 h 28 à 11 h 30	Accueil et déplacement
11 h 30 à 12 h 45	Dîner
12 h 45 à 12 h 47	Accueil et déplacement
12 h 47 à 13 h 47	Cours 4
13 h 47 à 13 h 50	Accueil et déplacement
13 h 50 à 14 h 05	Récréation
14 h 05 à 14 h 08	Accueil et déplacement
14 h 08 à 15 h 08	Cours 5
15 h 08 à 15 h 13	Accueil et déplacement

Départ des autobus : 15 h 13

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

J'ai pris connaissance des règles de vie établies pour vivre en harmonie à l'école Piché-Dufrost et pour me permettre d'apprendre dans les meilleures conditions.

Je m'engage à respecter ces règles tous les jours afin d'assurer ma réussite.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

ENGAGEMENT DU PARENT

- Je supporte la démarche éducative de l'école en signant les billets de communication et la synthèse des interventions lorsqu'ils me sont acheminés à la maison et je m'assure que mon enfant les rapporte à l'école dès le lendemain.
- Je comprends que mon appui est important. Je soutiens les adultes de l'école, car ils interviennent auprès de mon enfant pour l'aider à vivre en harmonie avec lui-même, avec les autres et avec l'environnement.
- J'aide mon enfant à comprendre et à accepter les conséquences de ses gestes.
- Je comprends que la ponctualité est un geste de respect posé envers l'enseignant de mon enfant et les élèves de sa classe. Je m'assure de son arrivée à l'école à compter de 8 h le matin et à 12 h 45 en début d'après-midi. Si mon enfant est en retard, j'avise l'école de la raison motivant son retard.
- **Comme parents, nous nous engageons à faire un retour avec notre enfant lorsqu'il a un billet de communication afin de le responsabiliser et l'encourager à développer des attitudes positives.**

Signature du parent : _____

Date : _____

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Québec

École Piché-Dufrost

Calendrier scolaire 2023-2024

Formation générale des jeunes

École Piché-Dufrost

Juillet 2023

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août 2023

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31 1		

Septembre 2023

D	L	M	M	J	V	S
					1 2	2
3	4	5 3	6 4	7 5	8 1	9
10	11 2	12 3	13 4	14 5	15 1	16
17	18 2	19 3	20 4	21 5	22	23
24	25 1	26 2	27 3	28 4	29 5	30

Octobre 2023

D	L	M	M	J	V	S
1	2 1	3 2	4 3	5 4	6 5	7
8	9	10 1	11 2	12 3	13 4	14
15	16 5	17 1	18 2	19 3	20 4	21
22	23 5	24 1	25 2	26 3	27 4	28
29	30 5	31 1				

Novembre 2023

D	L	M	M	J	V	S
			1 2	2 3	3 4	4
5	6 5	7 1	8 2	9 3	10	11
12	13 4	14 5	15 1	16 2	17	18
19	20 3	21 4	22 5	23 1	24 2	25
26	27 3	28 4	29 5	30 1		

Décembre 2023

D	L	M	M	J	V	S
					1 2	2
3	4 3	5 4	6 5	7 1	8 2	9
10	11 3	12 4	13 5	14 1	15 2	16
17	18 3	19 4	20 5	21 1	22 2	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Janvier 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9 3	10 4	11 5	12 1	13
14	15 2	16 3	17 4	18 5	19 1	20
21	22 2	23 3	24 4	25 5	26 1	27
28	29 2	30 3	31 4			

Février 2024

D	L	M	M	J	V	S
				1 5	2 1	3
4	5 2	6 3	7 4	8 5	9	10
11	12 1	13 2	14 3	15 4	16 5	17
18	19 1	20 2	21 3	22 4	23 5	24
25	26 1	27 2	28 3	29 4		

Mars 2024

D	L	M	M	J	V	S
					1 5	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11 1	12 2	13 3	14 4	15	16
17	18 5	19 1	20 2	21 3	22 4	23
24	25 5	26 1	27 2	28 3	29	30
31						

Avril 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2 4	3 5	4 1	5 2	6
7	8 3	9 4	10 5	11 1	12 2	13
14	15 3	16 4	17 5	18 1	19 2	20
21	22 3	23 4	24 5	25 1	26 2	27
28	29 2	30 3				

Mai 2024

D	L	M	M	J	V	S
			1 4	2 5	3 1	4
5	6 2	7 3	8 4	9 5	10	11
12	13 1	14 2	15 3	16 4	17 5	18
19	20	21 1	22 2	23 3	24 4	25
26	27 5	28 1	29 2	30 3	31 4	

Juin 2024

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3 5	4 1	5 2	6 3	7 1	8
9	10 4	11 5	12 1	13 2	14 3	15
16	17 4	18 5	19 1	20 2	21 3	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Sommaire

Journées de classes	180	Premier jour de classe:	'31 août 2023
Journées pédagogiques fixes	13	Dernier jour de classe:	'21 juin 2024
Congés	17		
Semaine de relâche	5	Journée pédagogique bassin	11 décembre 2023
Journées pédagogiques conditionnelles	2	Journées pédagogiques école	19 avril et 17 juin